

Beobank propose des conditions avantageuses pour la mobilité verte

Bruxelles, 12 janvier 2024 – Malgré l'absence d'un Salon de l'Auto, Beobank lance également cette année un taux de financement avantageux pour l'achat de véhicules respectueux de l'environnement, comme les voitures électriques ou hybrides, les vélos, ainsi que les scooters et motos électriques.

Pour beaucoup de Belges, et donc aussi pour Beobank, janvier est traditionnellement un mois où les solutions de mobilité occupent le devant de la scène. *“Traditionnellement, de nombreux Belges attendent jusqu'en janvier pour acheter un nouveau véhicule. Malgré l'absence d'un Salon de l'Auto cette année, nous choisissons tout de même de proposer des conditions avantageuses pendant cette période pour les nombreux Belges qui envisagent l'achat d'un nouveau moyen de transport écologique dans les semaines à venir. L'offre de produits a également été élargie avec le prêt vélo et le prêt pour les motos et scooters électriques.”*, explique **Dirk Verhaeghe**, Head of Retail Products chez Beobank.

Avec un taux unique de 3,69 % (TAEG) pour différentes solutions de mobilité écologique, Beobank rend l'achat de véhicules verts plus accessible à un public plus large.

"Nous constatons une augmentation remarquable des ventes de vélos électriques et un intérêt croissant pour les voitures électriques. Chez Beobank, nous sommes déterminés à soutenir cette tendance. En proposant un taux unique pour le financement de la mobilité écologique, nous rendons notre offre de produits plus transparente et espérons faciliter la transition vers des choix de mobilité plus respectueux de l'environnement", déclare **Dirk Verhaeghe**, Head of Retail Products chez Beobank.

Aperçu du tarif Eco-mobilité pour particuliers

Produit	Tarif	Conditions
Prêt voiture Eco Beobank	3,69% (TAEG) ¹ valable du 15/01/2024 au 29/02/2024 inclus	<ul style="list-style-type: none">• Pour l'achat d'une voiture neuve écologique (électrique ou hybride avec moins de 50 grammes d'émissions de CO₂ par km).• Max. 60.000 €• Max. 60 mois• Max. 120 % de la valeur d'achat
Prêt vélo Beobank		<ul style="list-style-type: none">• Pour l'achat d'un véhicule neuf sans émissions de CO₂, tels que : un vélo (électrique), un speed pedelec, une trottinette (électrique), un segway et un véhicule adapté.• Max. 60.000 €• Max. 60 mois• Max. 120 % de la valeur d'achat
Prêt scooter et moto électriques Beobank		<ul style="list-style-type: none">• Pour l'achat d'un véhicule neuf sans émissions de CO₂, tels qu'une moto électrique ou un scooter électrique.

		<ul style="list-style-type: none">• Max. 60.000 €• Max. 60 mois• Max. 120 % de la valeur d'achat
--	--	--

Assurance pour voiture électrique ou hybride pour particuliers

Les clients qui optent pour une voiture électrique ou hybride bénéficient non seulement d'un choix plus respectueux de l'environnement, mais aussi d'une réduction permanente de 20 % sur leur prime d'assurance.

De plus, en souscrivant une assurance Full-Omnium chez Beobank jusqu'au 29/02/2024, le client bénéficie d'une réduction supplémentaire de 20 % sur la première prime d'assurance annuelle.

Produit	Tarif	Conditions
Assurance Auto Beobank² d'ACM Belgium SA	Automatiquement 20 % de réduction sur l'assurance pour des voitures écologiques	<ul style="list-style-type: none">• Pour une voiture neuve électrique ou hybride
	20% de réduction supplémentaire sur l'assurance Full-Omnium valable du 15/01/2024 au 29/02/2024 inclus	<ul style="list-style-type: none">• Pour toute souscription d'un nouveau contrat d'assurance Auto Beobank en Full-Omnium ou d'un avenant à un contrat existant en vue de changer de véhicule et de l'assurer en Full-Omnium. La réduction est d'application sur la première prime d'assurance annuelle de l'assurance Full-Omnium.

Professionnels et entrepreneurs peuvent également s'adresser à Beobank pour une solution sur mesure.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent

¹ **Solutions Eco-mobilité Beobank** : Prêt à tempérament au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 3,69 % (taux débiteur actuariel fixe: 3,69 %), taux de référence : 3,99 % TAEG, sous réserve d'acceptation de votre dossier. Réservé aux particuliers. Pour un montant de maximum 60.000 €. La durée maximale légale de remboursement est fonction du montant emprunté mais ne pourra pas, pour ce taux, dépasser 60 mois. Pour d'autres durées et montants, veuillez contacter une agence Beobank. Uniquement valable pour des véhicules neufs d'éco-mobilité comme défini ci-dessus. Sur présentation d'une facture ou d'un bon de commande récent signé par les deux parties. Plus d'infos sur beobank.be.

Exemple représentatif : prêt à tempérament de 12.100 € remboursable en 42 mensualités au Taux Annuel Effectif Global de 3,69 % (taux débiteur actuariel fixe : 3,69 %). Cela signifie 42 mensualités de 307,21 €, soit un montant total à rembourser de 12.902,82 €. Taux valable du 15/01/2024 au 29/02/2024 inclus.

Beobank NV/SA - Prêteur - Boulevard du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles - TVA BE 0401.517.147 - RPM Bruxelles - IBAN BE77 9545 4622 6142 - BIC CTBKBEBX

L'assurance Auto de Beobank est un produit d'ACM Belgium SA, entreprise d'assurances de droit belge. ACM Belgium SA fait partie du groupe d'assurance du Crédit Mutuel, comptant plus de 15 millions d'assurés à travers toute l'Europe. Consultez le document d'information disponible dans votre agence ou sur www.beobank.be pour les conditions, exceptions, limites et franchises avant de souscrire une assurance.

Offre 20% de réduction sur l'assurance Full-Omnium valable pour toute souscription d'un nouveau contrat d'assurance Auto Beobank en Full-Omnium ou d'un avenant à un contrat existant en vue de changer de véhicule et de l'assurer en Full-Omnium, entre le 15/01/2024 et le 29/02/2024 inclus. La réduction de 20% est d'application sur la première prime d'assurance annuelle. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'assureur.

L'Assurance Auto Beobank est souscrite auprès d'ACM Belgium SA, entreprise d'assurances de droit belge - Bd du Roi Albert II 2, 1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0428.438.211 - IBAN BE43 3101 9596 0601 - BIC BBRUBRBB - tel. +32 (0)2 673 80 30 - www.acm.be. Agréée sous le numéro de code 0964 soumis à la surveillance de la FSMA et de la BNB. Pour la branche 18, ACM Belgium SA collabore avec Mondial Assistance SA (AWP P&C SA) - Rue des Hirondelles 2, 1000 Bruxelles - TVA BE 0837.437.919 - agréée sous le code 2769. Beobank NV/SA est agent lié d'ACM Belgium SA pour l'Assurance Auto Beobank. Plus d'informations sur www.beobank.be

Service presse Beobank

Sandrine Roberti de Winghe
+32 478 828 729
sandrine.robortidewinghe@beobank.be

À propos de Beobank

Beobank NV/SA est une banque belge qui facilite le quotidien de ses 742.000 clients à travers ses produits et services pour particuliers, indépendants et PME mais aussi grâce à son réseau de 203 points de vente (points de vente Retail et PRO Centers). Ses 1.435 collaborateurs ont pour vocation d'améliorer la vie quotidienne de ses clients avec des solutions personnalisées et nouent pour cela une relation durable pour pouvoir les accompagner de manière optimale à chaque stade de leur vie. Beobank est une filiale du Groupe Crédit Mutuel (chiffres au 31/12/2022).

Plus d'infos : www.beobank.be